

N° 2023-007

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU SITE DE LA MALADIÈRE : ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

L'an deux mil vingt-trois le 18 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 12 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis

Absents excusés :

MMES ASTIER Fabienne qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, REBRASSE Marie-Pierre qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne qui donne pouvoir à Mme BERARD, PAVIET Rose, FAVRE Maryse.

MM. VIBERT Christian qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, BOCH Jean-Luc, TRAISSARD Robert, DUCOGNON Guy VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoir : 4

Monsieur Le Président rappelle au conseil communautaire le projet de requalification complète du site de la Maladière.

Il informe également que ce projet a été conçu en partenariat avec la commune d'Aime-La-Plagne et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, mais également en concertation avec le Collège Jovet et les associations concernées.

Les travaux envisagés consisteront notamment en :

- La création d'un anneau de course de 400m avec ateliers d'athlétisme associés,
- La création d'un terrain de football niveau T6 en gazon synthétique,
- La création de deux terrains de basket 3x3,
- La réalisation d'une piste de trail d'environ 600m,
- La création de six terrains de pétanque,
- La réalisation de gradins bétons, toilettes sèches, tranchée drainante,
- La remise en état de l'éclairage de l'ensemble du site,
- Le traitement esthétique et paysager du site et de ses abords.

Il est également apporté les précisions suivantes :

- Le montant prévisionnel total de l'opération était estimé à 2 357 223,70 € HT (auquel il fallait ajouter 49 720 € HT pour la variante exigée en gazon synthétique tissé) ;
- La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CHANEAC ARCHITECTURE ;
- Le projet est éligible à diverses subventions.

Pour la réalisation des travaux, une consultation a été lancée le 21 octobre 2022 sous la forme d'une procédure adaptée.

Après réception, enregistrement des plis et négociations, le pouvoir adjudicateur a procédé à l'examen des offres et au classement des propositions.

Sur avis de la commission des marchés publics, réunie le 13 décembre 2022, Monsieur le Président a choisi d'attribuer chaque lot à l'offre économiquement la plus avantageuse, dans les conditions suivantes :

Intitulé du lot	Attributaire	Solution et montant retenus
Lot N°1 : Terrassements, revêtements, terrains de sport, réseaux secs et humides, clôtures	Groupement conjoint avec mandataire solidaire : - MARTOIA ENTREPRISE(mandataire) - ART-DAN - COLAS FRANCE	Offre de base pour un montant total de 2 126 524,65 € HT
Lot N°2 : Eclairage	EPSIG	Offre de base pour un montant total de 169 862,00 € HT

Le montant total de l'opération s'élève ainsi à 2 296 386,65 € HT, soit 2 755 663,98 € TTC. Les travaux démarreront fin-mars si possible (avec une préparation de chantier de deux mois en amont) pour une durée prévisionnelle de cinq mois.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

VU les faits exposés ci-avant,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment son article R2194-6 ;

VU l'avis de la commission des marchés publics en date du 13 décembre 2022 ;

APPROUVE le choix du pouvoir adjudicateur de retenir de retenir les sociétés suivantes :

Lot N°1 : Terrassements, revêtements, terrains de sport, réseaux secs et humides, clôtures	Groupement conjoint avec mandataire solidaire : - MARTOIA ENTREPRISE(mandataire) - ART-DAN - COLAS FRANCE	Offre de base pour un montant total de 2 126 524,65 € HT
Lot N°2 : Eclairage	EPSIG	Offre de base pour un montant total de 169 862,00 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés publics correspondants, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 18 JANVIER 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
CP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX